

Séance du 23 mai 2024

Délibération n° 2024_09

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 mai 2024

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy et ROTH Odile.

Etaient absents : BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, RENARD Jeanne et SÉRÉ Sandrine.

Objet : création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des besoins du service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial, catégorie C, pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un poste permanent au grade d'adjoint technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 24 mai 2024

Le Maire, Philippe SAËS

